



Fédération suisse
de gymnastique

INDIVIDUELS JUNIORS

Championnats d'Europe Gymnastique rythmique

27 au 31 mai 2026 à Varna (BUL)

Concept de sélection pour les Championnats d'Europe Juniors de GR

1. Situation

Le concept actuel décrit les conditions-cadre et la procédure concernant la sélection pour les Championnats d'Europe de gymnastique rythmique (individuels juniors) du 27 au 31 mai 2026 à Varna (BUL). Après vérification juridique par la direction du secteur de gymnastique rythmique (direction du secteur GR), le document a été soumis au Chef de la Mission Olympique pour approbation.

2. Conditions de participation aux CEJ 2025

2.1 Taille de la délégation

- 1 cheffe de délégation
- max. 2 entraîneurs
- 2-4 gymnastes
- 1 physiothérapeut*e
- 1 juge

La taille définitive et la composition de la délégation sont fixées par la commission de sélection.

2.2 Conditions générales d'admission et règlements de World Gymnastics (FIG) / European Gymnastics (EG)

- Nées en 2011 ou 2012
- Compétition de qualification avec compétition par équipes
 - Compétition individuelle avec une à quatre gymnastes par fédération nationale (NF)
 - Les gymnastes proposent quatre exercices avec quatre engins à mains selon le programme FIG de chaque année.
 - Une gymnaste peut participer à un à quatre exercices lors de la compétition.
 - Si une NF ne participe qu'avec une seule gymnaste, elle doit présenter des exercices avec les quatre engins à mains et peut se qualifier pour la finale avec n'importe quel engin à main.
 - Score par équipe : Les résultats des quatre exercices comptent.
 - L'équipe junior classée première reçoit le titre de « Championne d'Europe par équipes Juniors ».
 - Une NF qui ne participe qu'avec une seule gymnaste ne peut pas participer au classement par équipes.
- Finales par engin
 - Compétition des huit meilleures gymnastes par engin (quatre engins) issue des qualifications. Maximum une gymnaste par NF.
 - La première par engin reçoit le titre de « Championne d'Europe Junior »



3. Objectifs de la Fédération

Objectifs de la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG) pour le cycle olympique 2025 - 2028 :

- La discipline GR devrait pouvoir concourir à l'international au niveau européen.
- Atteindre un classement dans le Top 25 aux Championnats d'Europe individuels Juniors.

4. Sélection

4.1 Principes de base

La base de la sélection repose sur les compétitions de sélection définies par la FSG pendant la période de sélection définie, conformément au point 4.4 de ce concept de sélection. Les sélections se conforment aux dispositions suivantes, sous réserve de circonstances particulières (blessures, maladie, etc.). Les décisions de sélection sont définitives et ne peuvent pas faire l'objet du recours.

4.2 Exigences de base pour la sélection

- Être membre de la FSG
- Nationalité suisse au plus tard le 13 février 2026
- Membre du cadre national U15 ou du cadre régional (Talent Card Régionale) des années 2011 et 2012.
- Reconnaissance des principes éthiques applicables, en particulier du statut éthique de Swiss Olympic.
- Reconnaissance et soumission au Statut antidopage de Swiss Olympic.

4.3 Comité de sélection

- Peiline Schütze, cheffe du domaine GR (Présidence / Personne de contact auprès de Swiss Olympic)
- David Huser, chef de la mission olympique
- Fanni Gyuritsné Forray, entraîneur national GR
- Chantal Patriarca, cheffe des juges GR

Toutes les décisions de sélection sont prises par la commission. Les sélections pour les Championnats d'Europe seront envoyées par e-mail aux gymnastes, aux entraîneurs principaux et aux bases sportives pendant la semaine 13 de 2026, et publiées le même jour sur le site web de la FSG.

La décision concernant les engagements définitifs des gymnastes sélectionnées sera prise à une date ultérieure et peut être modifiée jusqu'à 24 heures avant le début des Championnats d'Europe Juniors. En cas d'absences de gymnastes ou pour d'autres raisons importantes, la commission de sélection peut procéder à une redistribution des engagements ou sélectionner des gymnastes supplémentaires (voir point 4.5).

4.4 Période de sélection et compétitions

Période de sélection : janvier 2026 - mars 2026

Concours de sélection :	Date	Emplacement
Concours de sélection 1	1er février 2026	Saint-Gall, Centre d'athlétisme
Concours de sélection 2	15. février 2026	Macolin, Sport-TOTO-Halle

Pour participer aux Championnats d'Europe, la participation aux épreuves suivantes est également requise après sélection (obligatoire) :



	Date	Emplacement
Concours de contrôle	20-22 mars 2026	MTM Ljubljana, SLO
Compétition de préparation	8-10 mai 2026	Portimao, POR
Semaine de soutien et de préparation (PIC)	18-22 mai 2026	Macolin

4.5 Critères de sélection et processus de sélection

4.5.1 Principe

L'objectif du concept de sélection est de sélectionner la meilleure équipe possible pour les Championnats d'Europe juniors (CEJ)

L'équipe se compose d'un minimum de deux gymnastes et d'un maximum de quatre. Au CEJ, quatre engins sont réalisés (cerceau, ballon, massues, ruban). Un maximum d'une gymnaste par nation peut commencer par engin à main.

La composition de l'équipe est liée aux engins. Pour chaque engin, la gymnaste sélectionnée est celle qui obtient la meilleure performance globale par engin selon le processus de sélection.

Selon les résultats, vous pouvez :

- Un gymnaste peut prendre plusieurs engins (par exemple trois engins), ou
- L'équipe se compose de jusqu'à quatre gymnastes différents (un engin par gymnaste).

La taille de l'équipe est donc déterminée exclusivement par la sélection basée sur la performance par engin, et non par un nombre prédéterminé de gymnastes.

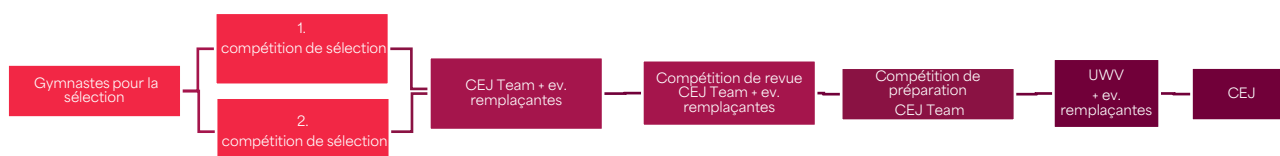
4.5.2 Processus de sélection

La sélection se fait à l'issue de deux concours nationaux de sélection.

- Lors des deux compétitions de sélection, un maximum de quatre exercices (cerceau, ballon, massues, ruban) sont réalisés.
- Les scores finaux par engin des compétitions de sélection 1 et 2 sont additionnés et servent à créer une liste de classement.
- Les meilleures gymnastes de ce classement sont – à condition de remplir les conditions préalables selon le point 4.5.1 – pertinentes pour la sélection liée à l'engin.

Calcul (par engin) :

- Concours de sélection 1 (meilleure score final par engin)
+
- Concours de sélection 2 (meilleure score final par engin)
- Pour chaque engin, la gymnaste qui obtient le score total le plus élevé est sélectionnée.
- Une gymnaste peut être sélectionnée pour plusieurs engins.
- L'équipe résultante se compose d'un minimum de deux et d'un maximum de quatre gymnastes et forme la meilleure équipe CEJ possible.



4.5.3 Revue et gymnastes remplaçantes

Après la fin des concours de sélection, l'équipe sélectionnée sera évaluée lors d'une troisième compétition (compétition internationale).



Le nombre de gymnastes remplaçants appelées pour révision dépend de la composition de l'équipe sélectionnée :

- Pour une équipe de deux gymnastes, deux gymnastes remplaçantes sont convoquées.
- Pour une équipe de trois gymnastes, une gymnaste remplaçante est convoquée.
- Pour une équipe de quatre gymnastes, aucune gymnaste remplaçante n'est convoquée.

Les gymnastes remplaçantes sont déterminées selon le classement des compétitions de sélection 1 et 2 et participent à la partie de contrôle de la compétition. La commission de sélection désigne définitivement la gymnaste remplaçante sur la base des performances lors de cette compétition de contrôle, afin de garantir la meilleure équipe possible pour les CEJ.

4.6 Clause médicale

Le certificat médical doit être fourni immédiatement après l'apparition de la maladie ou de la blessure. La preuve de la maladie ou de la blessure doit être fournie sous forme d'un certificat médical adressé à l'entraîneuse nationale RG, indiquant au minimum le type, le début et la durée probable de la maladie ou de la blessure.

Pour les gymnastes présentant un potentiel élevé confirmé pour une future carrière internationale élite, une dérogation spéciale peut être prévue pour des raisons médicalement justifiées. La décision à ce sujet relève de l'instance compétente.

4.7 Coûts

- Compétition de contrôle (à l'étranger) ainsi que la compétition préparatoire (Portimão)
 - Pour les gymnastes, la FSG couvre 50 % des frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture et d'inscription.
 - Pour l'entraîneur qui accompagne la gymnaste, la FSG couvre 50 % des frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture. Cela ne s'applique que si l'entraîneur est employé par une base sportive labellisé par la FSG.
- Autres coûts :
 - Tout coût supplémentaire encouru pour les compétitions de sélection et de préparation sera répercuté sur les participants par la FSG. La FSG ne couvre aucun coût salarial.
- PIC
 - La FSG couvre tous les frais d'hébergement et de repas pour les gymnastes ainsi que pour les entraîneurs (à condition que l'entraîneur soit employé dans une base sportive labellisé par la FSG)
- CEJ:
 - La FSG prend en charge tous les frais liés à la participation de la juge et du/de la physiothérapeute.
 - Pour la participation aux Championnats d'Europe, la FSG couvre tous les frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture et d'inscription pour les gymnastes et entraîneurs (à condition que l'entraîneur soit employé dans une base sportive labellisé par la FSG).
- Les coûts sont également disponibles dans la section « Aperçu du partage des coûts 2026 ».

5. Communication

- Le concept de sélection sera envoyé par le bureau OM selon la liste de diffusion ci-dessous et publié sur le site web de la FSG.
- Le flux d'informations de l'entraîneur national GR vers les gymnastes individuels et inversement se fait à l'avance via les entraîneurs principaux de la base sportive respective.
- Dès que l'entraîneur qui accompagnera la gymnaste des concours de contrôle, de la compétition de préparation ou aux Championnats d'Europe est annoncé à la FSG, le flux d'informations de l'entraîneur national GR se fait via cet entraîneur.



- L'admission au concours de contrôle, sera communiquée par e-mail aux gymnastes, entraîneurs principaux et bases sportives pendant la semaine calendaire 8 de 2026.
- La décision de sélection pour les Championnats d'Europe sera communiquée par e-mail aux gymnastes, entraîneurs principaux et bases sportives pendant la semaine calendaire 8 de 2026.

6. Dates principales

Occasion	Date	Emplacement
Concours de sélection 1	1er février 2026	Saint-Gall
Notification définitive à la CE	2. mars 2026	
Concours de sélection 2	15. février 2026	Macolin
Détermination des gymnastes selon le point 4.5	Semaine 8 2026	
Concours de contrôle (international)	20 - 22 mars 2026	Ljubljana (SLO)
Détermination des gymnastes aux Championnats d'Europe	Semaine 13 2026	
Compétition de préparation	8-10 mai 2026	Portimão (POR)
UWV	18-22 mai 2026	Macolin
Notification nommée à la CE	27. avril 2026	

7. Diverses

Le comité de sélection informe, à un stade précoce, des modifications ou adaptations dues à un changement de situation. L'information est alors transmise aux bases sportives labellisés par la FSG et/ou aux entraîneurs principaux des bases sportives.

Fédération suisse de gymnastique

Division de la Mission Olympique



Peiline Schütze
Cheffe du domaine GR
Présidente de la commission de sélection



Fanni Gyuritsné Forray
Entraîneur national GR

Ça continue
Swiss Olympic (M. Bonny)
Direction FSG
Équipe nationale M15
Équipe régionale (Talentcard R) née en 2011 et 2012
Entraîneurs principaux et présidiums du BS GR
Responsable de la communication FSG

